

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : Acceptation virement – toit de l'église

Dans le cadre de la réfection du toit de l'église, la couverture en cuivre a été vendue.
Le Conseil Municipal, accepte le virement d'un montant de 16.462,00 € de la société SRP de Völklingen (Allemagne).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 25.09.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : Aménagement foncier de Hilsprich et prise en compte du raccordement Hilsprich / Rémering-lès-Puttelange

Le Maire expose la requête du Président de la commission communale d'aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le plan d'ensemble au 1/5000° des créations, modifications et suppressions proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'article L 121-17 du code rural,

Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

DECIDE :

- d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier
- de créer les chemins ruraux dont le détail figure sur le plan
- de supprimer les chemins ruraux dont le détail figure sur le plan
- et CHARGE le Maire de déposer une observation lors de l'enquête publique projet qui aura lieu courant du 1^{er} semestre 2011 concernant la prise en compte du raccordement Hilsprich / Rémering-lès-Puttelange par un chemin rural.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : Droit de préemption

Le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

- section 03 parcelles 40 – 41 – 113/82 – 117/82
- section 23 parcelle 119
- section 28 parcelle 207/82

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 25.09.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : Location terrain station d'épuration

Le Conseil Municipal décide de donner en location une partie du terrain cadastré section 2 parcelle 198 à M. Christophe BLUM sous les conditions suivantes :

- la location sera effective sur une partie seulement du terrain, délimitée suivant le plan joint au bail et dans l'état,
- le bail sera consenti pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} octobre 2010 avec une clause de tacite reconduction,
- ce bail de type « petite parcelle » exclu le bénéfice pour le preneur du droit de préemption ainsi que du droit au renouvellement,
- toute sous-location est interdite
- le bail est consenti et accepté moyennant une somme annuelle de 100,00 € (cent euros) et revalorisé suivant la variation de l'indice des loyers publié par l'INSEE
- le preneur remboursera au bailleur les taxes, cotisations et taxe foncière afférentes au bien loué et incombant à l'exploitant
- le montant des frais engendré par ce bail est à la charge du preneur qui s'y oblige
- une servitude grève la location : un regard dégagé et disponible ainsi que les conduites
- un état des lieux sera établi lors de la signature du bail
- la parcelle sera à restituer dans l'état initial à la fin du bail

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 25.09.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : OPAL – mise en place de l'accueil pour les vacances de novembre

Considérant le succès que connaît le périscolaire depuis sa mise en place, le Conseil Municipal décide :

- la mise en place d'un accueil de type « centre aéré » pour les vacances de la Toussaint, soit du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre 2010
- d'attribuer cette gestion à l'OPAL dans les locaux du Foyer Socio Educatif
- de prendre à sa charge les frais s'y rapportant
- de donner pouvoir au Maire pour la mise en place et pour toute signature de contrat s'y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 25.09.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : Réfection du toit de l'église - avenant

Le Conseil Municipal approuve l'avenant suivant :

Fourniture et pose de voliges et contre lattage pour création d'une ventilation sur l'ensemble de l'église pour un montant de 10.847,63 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 25.09.2010

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. KELLER (procuration) et BLUM

OBJET : Régie communale

Lors de sa séance du 06 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à créer une régie communale.

Les modalités de mise en place sont déterminés comme suit :

- cette régie est installée à la Mairie de REMERING LES PUTTELANGE
- elle fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre
- la régie encaisse les produits de fonctionnement afférents à la location du Foyer Socio Educatif (location – caution – frais divers stipulés dans le contrat de location) en chèque ou en numéraire contre remise d'une quittance (location et frais divers)
- le chèque de caution sera restitué au locataire si aucune dégradation n'aura été constatée. En cas de dégâts, un titre de recette sera établi du montant des dégâts constatés ; si le locataire ne devait pas s'acquitter dans les 8 jours à compter de la réception du titre de recette, la caution sera transmise pour encaissement
- un régisseur sera nommé, il percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal accepte ces modalités concernant la mise en place de la régie communale, ainsi que l'intégration de la mention concernant le chèque de caution dans le règlement du Foyer Socio Educatif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 25.09.2010